

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 5 OCTOBRE 2023

**Délibération n°2023.10.123 B**

**Journée des assistant.e.s maternel.le.s du territoire de  
GrandAngoulême : demande de subvention auprès de la Caisse  
d'Allocations Familiales de la Charente**

LE CINQ OCTOBRE DEUX MILLE VINGT TROIS à 17h30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

**Date d'envoi de la convocation** : 29 septembre 2023

**Secrétaire de Séance**: Gérard DEZIER

Membres en exercice: **27**  
Nombre de présents: **22**  
Nombre de pouvoirs: **5**  
Nombre d'excusés: **0**

**Membres présents** :

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Michel BUISSON, Gérard DEZIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Philippe VERGNAUD, Vincent YOU, Hassane ZIAT,

**Ont donné pouvoir** :

Xavier BONNEFONT à Michel ANDRIEUX, Gérard DESAPHY à Isabelle MOUFFLET, François ELIE à François NEBOUT, Pascal MONIER à Jean REVEREAULT, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU à Hassane ZIAT,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231005-2023\_10\_123B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/10/2023

Publication : 10/10/2023

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 5 OCTOBRE 2023**

**DELIBERATION  
N°2023.10.123 B**

Rapporteur : Hélène GINGAST

**JOURNEE DES ASSISTANT.E.S MATERNEL.LE.S DU TERRITOIRE DE GRANDANGOULEME : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA CHARENTE**

**OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 4 : Enfance Jeunesse

Dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) de GrandAngoulême, la coordination communautaire Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) co-anime, depuis mai 2021, le réseau des Relais Petite Enfance (RPE) ainsi que celui des crèches familiales, situés sur le territoire de GrandAngoulême.

Sous l'impulsion du premier réseau et à l'occasion de la « Journée Nationale des Assistant.e.s Maternel.le.s », GrandAngoulême a témoigné sa reconnaissance aux assistant.e.s maternel.le.s du territoire, particulièrement exposé.es à la crise sanitaire, en organisant en 2021, une première édition de cet évènement, dédié à la valorisation de cette profession. Depuis, cette manifestation est renouvelée annuellement.

Chaque année, près d'une centaine d'assistant.e.s maternel.le.s participe à cette action territoriale et apprécie particulièrement l'attention portée à leur métier.

En effet, tout comme à l'échelle nationale, le nombre d'assistant.e.s maternel.le.s ne cesse de baisser sur l'agglomération. Au-delà des professionnels de la petite-enfance et des partenaires, les élus locaux sont particulièrement inquiets devant cette baisse, d'autant plus que, sur certains secteurs du territoire communautaire, l'offre d'accueil individuel est la seule pouvant répondre aux besoins des familles.

Ainsi, c'est tout naturellement que GrandAngoulême réitère cet évènement, le samedi 25 novembre 2023, quelques jours après la Journée Nationale des Assistant.e.s Maternel.le.s (19 novembre), à Krysalide. Les 500 assistant.e.s maternel.le.s du territoire, salarié.es des crèches familiales compris.es, seront convié.es à assister à une conférence sur la Charte Nationale d'Accueil du Jeune Enfant, posant les grands principes incontournables de l'accueil de l'enfant et de sa famille. Après avoir échangé et partagé un temps convivial au moment du déjeuner, les assistant.e.s maternel.le.s pourront mettre en pratique et visualiser les attendus de cette Charte Nationale, au travers de différents ateliers ludiques.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071423-20231001123B DE  
**Le coût total de cet évènement s'élève à 5 726,55 € TTC (cf plan de financement prévisionnel en annexe).**

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/10/2023

Publication : 10/10/2023

**Un co-financement de la CAF Charente peut être envisagé, à hauteur de 30 % du total HT des dépenses, soit 1 603,85 €.**

**Je vous propose :**

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à déposer un dossier auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Charente sollicitant une subvention de 1 603,85 € au titre de la Convention Territoriale Globale de GrandAngoulême.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération et à cet évènement.

<b>Pour : 27</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b>	<b>APRES EN AVOIR DELIBERE</b> <b>LE BUREAU COMMUNAUTAIRE</b> <b>A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES</b> <b>ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</b>
--	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231005-2023\_10\_123B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/10/2023

Publication : 10/10/2023



# DEMANDE D'AIDE FINANCIERE

FONCTIONNEMENT

EQUIPEMENT – INVESTISSEMENT \*

<b>1</b>	<b>RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ORGANISME DEMANDEUR</b>				
1.1	<b>Dénomination de l'Oeuvre</b> GRANDANGOULÊME				
1.2	<b>Adresse du Siège Social :</b>				
1.3	25, boulevard Besson Bey				
1.4	16023 ANGOULÊME Cedex				
1.4	<b>Objet de l'Activité :</b> EPCI.....				
1.4	<b>Forme Juridique</b> <sup>1</sup>				
1.4	<input type="checkbox"/> Association Loi 1901 (Date et numéro de déclaration à la Préfecture) :.....				
1.4	<input checked="" type="checkbox"/> Collectivité Locale				
1.4	Numéro SIRET : 200 071 827 00014.....				
1.5	<b>Domiciliation bancaire ou postale</b>				
1.5	Domiciliation	Code Banque	Code Guichet	N° de Compte	Clé RIB
1.5	[ FR20 ]	[ 3000 ]	[ 00129 ]	[ 1001 29C1 6000 0000 ]	[ 071 ]
1.6	<b>Nom et Adresse du Président :</b>				
1.6	Mr Xavier BONNEFONT, Président de GrandAngoulême.....				
1.6	25, boulevard Besson Bey.....				
1.6	16023 ANGOULÊME Cedex..... ☎ 05 45 38 60 60 .....				
1.7	<b>Nom et Adresse du Trésorier :..</b>				
1.7	.....				
1.7	.. Adresse mail :..... ☎ .....				
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur					
1.8	<b>Nom et Adresse de la personne chargée de suivre ce dossier avec les services de la Caisse</b>				
1.8	Accusé certifié exécutoire				
1.8	Réception par le préfet : 09/10/2023				
1.8	Publication : 10/10/2023				
1.8	Céline ALANDETE, chargée de mission de coordination communautaire Enfance Juunesse				
1.8	..... Adresse mail : sej.grandangouleme@gmail.com ..... ☎ 06 11 11 62 77.....				

*\* Joindre les devis de l'investissement*

1.9	Personne à contacter à la C.A.F. Victoria WELTER.....	☎ 05 17 20 20 40...
-----	---	---------------------

<b>2</b>		<b>ANALYSE DE L'ACTIVITE DE L'OEUVRE</b>
<b>2.1</b>	<b>Lieu où se déroule l'activité de l'oeuvre :</b> Krysalide Parc d'activités du Grand Girac, 70 rue Jean Doucet, Chem., 16470 Saint-Michel	
<b>2.2</b>	<b>Nombre de personnes concernées par les activités de l'Oeuvre :</b>  [≈ 550 assistant.e.s maternel.le.s agréé.e.s « indépendant.e.s » ou salarié.e.s de crèche familiale du territoire de GrandAngoulême invité.e.s ]  dont [ ]% de ressortissants du Régime Général de la Sécurité Sociale	
<b>2.3</b>	<b>Répartition, en nombre et par tranche d'âge, des usagers de l'Association :</b>	

	Adhérents	Non Adhérents
Moins de 6 ans		
de 6 ans à 12 ans		
de 12 à 18 ans		
de 18 à 25 ans		
plus de 25 ans		

<b>2.4</b>		<b>Périodes de Fonctionnement :</b>  Le 25 novembre 2023 de 9h30 à 16h00..... .....
<b>2.5</b>	<b>Employez vous des personnes salariées :</b> <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON  <b>Si OUI.</b>  ▪ combien de personnes: <b>à temps complet</b> ..... <b>à temps partiel</b> .....  ▪ avec quelles qualifications ..... ▪ avec quel contrat de travail ..... <p>N° U.R.S.S.A.F. [ ]</p>	
	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; margin-bottom: 5px;">Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; margin-bottom: 5px;">20231005-2023_10_123B_05</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; margin-bottom: 5px;">16-200071827-20231005-2023_10_123B_05</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; margin-bottom: 5px;">Accusé certifié exécutoire</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; margin-bottom: 5px;">Réception par le préfet : 09/10/2023</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; margin-bottom: 5px;">Publication : 10/10/2023</div>	
	<b>2.6 Existe-t-il du personnel bénévole assurant le fonctionnement des activités ?</b>  <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON  <b>Si OUI</b> Combien de personnes : .....	

3	<b>RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA DEMANDE</b>							
3.1	<p><b>MOTIF ET OBJET DE LA DEMANDE :</b></p> <p>Matinée évènement pour les assistant.e.s maternel.le.s « indépendant.e.s » ou salarié.e.s de crèche familiale du territoire de GrandAngoulême, le 25 novembre 2023, à l'occasion de la Journée Nationale des Assistant.e.s Maternel.le.s.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisée sous l'impulsion du réseau des Rpe, avec le réseau des crèches familiales du territoire de GrandAngoulême, tous deux co-animés par la coordination communautaire de GrandAngoulême et la Caisse d'Allocations Familiales, dans le cadre de la CTG de GrandAngoulême.</li> <li>• Dans le but de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- promouvoir et soutenir le métier d'assistant.e maternel.le et l'accueil individuel et familial ;</li> <li>- penser, questionner et améliorer les pratiques professionnelles (assistant.e.s maternel.le.s, animatrices de Rpe, équipes de direction des crèches familiales) dans l'accueil du jeune enfant et de sa famille, en s'appuyant sur les 10 principes de la Charte Nationale pour l'Accueil du Jeune Enfant : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ définition, éléments de réflexions et de mise en pratique autour de plusieurs principes de cette Charte,</li> <li>○ questionner la pratique professionnelle sous l'angle des différents principes de la Charte,</li> <li>○ tester ses connaissances,</li> <li>○ communiquer sur la mise en œuvre de la Charte avec les familles ;</li> </ul> </li> <li>- promouvoir les Rpe/les crèches familiales auprès des assistant.e.s maternel.le.s qui ne fréquentent pas/qui ne sont pas salarié.e.s de ces équipements.</li> </ul> </li> </ul> <p>S'inscrit dans le cadre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de la Convention Territoriale Globale de GrandAngoulême et plus précisément au sein de la fiche action 1, concernant l'offre d'accueil Petite Enfance ;</li> <li>- des missions des RPE quant au soutien et à l'accompagnement des assistant.e.s maternel(le)s.</li> </ul>							
3.2	<p><b>NATURE DES ACTIVITES</b></p> <p>Descriptif prévisionnel de la matinée évènement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 9h30 : Accueil et petit-déjeuner offert</li> <li>- 10h00 : conférence « Charte Nationale pour l'Accueil du Jeune Enfant », animée par Céline ROBERT de l'ACEPP</li> <li>- 12h30 : temps déjeunatoire</li> <li>- 13h30-16h00 : ateliers de mise en pratique et d'illustration des principes de la Charte</li> </ul>							
-	<p><b>3.3 Répartition en nombre et par tranche d'âge, des bénéficiaires de l'activité</b> (si différent du tableau 2.3)</p>							
016-2000732730281005-2023_16_1219-DE	0-3 ans	3-6 ans	6 - 12 ans	12-15 ans	15-18 ans	18-25 ans	+ 25 ans	
Accusé certifié exécutoire								
Réception par le préfet : 09/10/2023								
Publication : 10/10/2023								

<b>3.4</b>	<b>Titre d'Occupation des locaux où se déroulent les activités</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ -Propriétaire <input type="checkbox"/></li> <li>▪ -Locataire <input type="checkbox"/></li> <li>▪ -Local mis à disposition : <input checked="" type="checkbox"/> par qui : Krysalide</li> </ul>
------------	--

<b>4</b>	<b>FINANCEMENT DU PROJET</b>
----------	------------------------------

<b>4.1</b>	Coût global de l'opération : 5 346,15 €HT
<b>4.2</b>	Montant du concours financier sollicité auprès de la Caisse d'Allocations Familiales : <i>(Le projet doit être obligatoirement financé par un autre partenaire que la CAF)</i>  30% du coût global de l'opération soit <b>1 603,85 €</b>
<b>4.3</b>	Plan de financement <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Etat .....</li> <li>▪ Région .....</li> <li>▪ Département .....</li> <li>▪ Communes ou Cté de Communes <b>3 742,31 € HT (soit 4 122,71 € TTC)</b>.....</li> <li>▪ CAF <b>1 603,85 €</b>.....</li> <li>▪ MSA .....</li> <li>▪ Autres financeurs .....</li> </ul>

<b>5</b>	<b>CONDITIONS TECHNIQUES DE REALISATION DES TRAVAUX</b>
----------	---

	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ - Nombre de M<sup>2</sup> construits ou rénovés : .....</li> <li>▪ - Prix de revient au M<sup>2</sup> : .....</li> <li>▪ - Date de démarrage des travaux : .....</li> <li>▪ - Date prévue pour la fin des travaux : .....</li> </ul>
	Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 016-200071827-2023- <b>Répartition des travaux</b> sur plusieurs tranches : Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 09/10/2023 Publication : 10/10/2023
	- 1ère tranche : Année .....
	- 2è tranche : Année .....
	- 3ème tranche : Année .....

*Je soussigné, Hélène GINGAST, conseillère déléguée, membre du bureau, par délégation, pour le Président de GrandAngoulême, certifie exacts les renseignements joints à l'appui de la présente demande et accepte de communiquer éventuellement à la Caisse tout document complémentaire destiné à les vérifier.*

*A Angoulême, Le .....*

*Signature*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231005-2023\_10\_123B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/10/2023

Publication : 10/10/2023



## DÉPENSES

## CONFÉRENCE

NATURE DES DÉPENSES	PRÉVISIONNEL TTC	RÉALISÉ
		TTC
<i>Conférence (non soumis à la TVA)</i>	400,00 €	
<i>Frais de transport conférencière</i>	150,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>550,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

## ATELIERS

<i>Musique (non soumis à la TVA)</i>	611,15 €	
<b>TOTAL</b>	<b>611,15 €</b>	<b>0,00 €</b>

## DIVERS

NATURE DES DÉPENSES	PRÉVISIONNEL TTC	RÉALISÉ
		TTC
<i>Petit-déjeuner avec service (150 pers.)</i>	4 184,40 €	
<i>Temps déjeunatoire avec service (150 pers.)</i>		
<i>Boîte de jeu ACEPP</i>	26,00 €	
<i>valorisation salle</i>	355,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>4 565,40 €</b>	<b>0,00 €</b>

**MONTANT TOTAL****5 726,55 €****0,00 €**

## RECETTES

CAF DE LA CHARENTE

1 603,85 €

TTC

GRANDANGOULÊME HT

4 122,71 €

**MONTANT TOTAL HT****5 346,15 €**